

## AIDE SOCIALE A L'ENFANCE

Enquête Flash ASE-MNA (mineurs non accompagnés)  
Réalisée par Départements de France du 01/09/23 au 27/10/23

### Méthodologie

*Enquête Flash ASE-MNA réalisée par DF au regard des très fortes tensions que connaissent les dispositifs de la protection de l'enfance.*

*Un questionnaire a été adressé à l'ensemble des 103 Départements.*

*71 Départements ont répondu.*

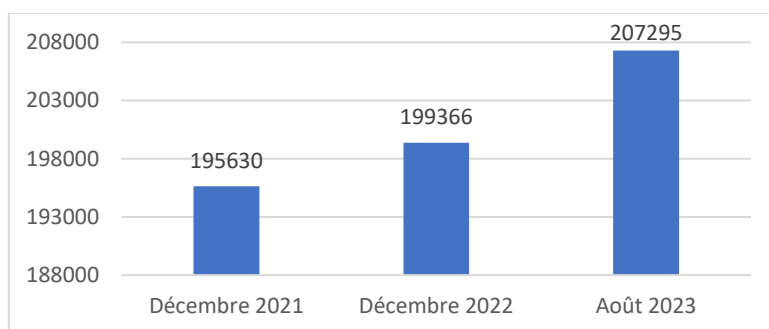
*Les données présentées résultent d'une projection réalisée sur 103 Départements.*

### Principaux enseignements :

- On constate une hausse de 6 % du nombre total des enfants confiés à l'ASE entre 2021 et 2023 ;
- La part des mineurs dans les dispositifs de l'ASE est stable d'une année sur l'autre (84 % de mineurs, 16 % de majeurs) ;
- 21 % des enfants confiés à l'ASE sont des MNA ;
- Le nombre d'arrivées spontanées de personnes se présentant comme MNA de janvier à août 2023 est équivalent au nombre total des arrivées en 2022 ;
- Le nombre de personnes se présentant comme MNA augmente de 48 % entre décembre 2021 et décembre 2023 (projection) ;
- Un quart des personnes se présentant comme MNA (23 %) est en définitive évalué mineur ;
- Parmi les MNA pris en charge, la proportion des moins de 18 ans a augmenté depuis 3 ans passant de 55 % à 65 %. En conséquence, la proportion des MNA devenus majeurs est passée de 45 % à 35 % ;
- Les contrats jeunes majeurs se répartissent de la façon suivante : 46 % ex-MNA, 54 % hors ex-MNA) ;
- En moyenne, les budgets des Départements consacrés à l'Enfance protégée progresse de façon constante d'environ 10 % par an, entre 2021 et 2023, avec des augmentations pouvant aller jusqu'à 30 %.

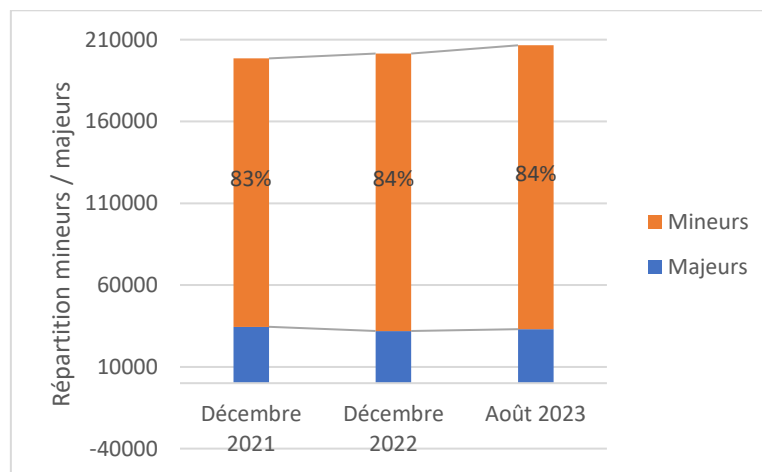
## I / Répartition des enfants confiés à l'ASE

**Graphique 1 : évolution des enfants confiés à l'ASE<sup>1</sup>**



Le nombre total des enfants confiés entre décembre 2021 et août 2023 a augmenté de 6 %.

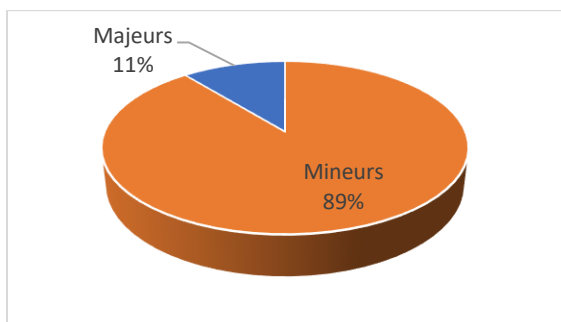
**Graphique 2 : répartition mineurs / majeurs au sein de l'ASE**



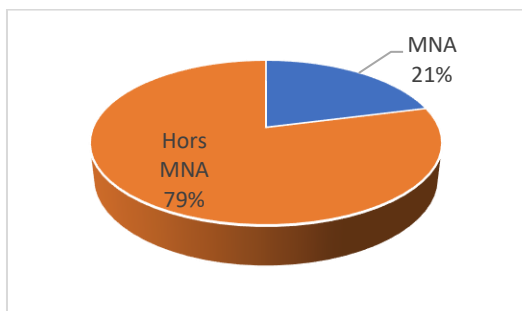
Au sein de l'ASE, la proportion de mineurs est stable d'une année sur l'autre : 83 % en 2021 pour 84 % en août 2023.

<sup>1</sup> A titre indicatif, données DREES au 31 décembre 2022 : 191 514 enfants

**Graphique 3 : répartition mineurs / majeurs hors MNA en août 2023**

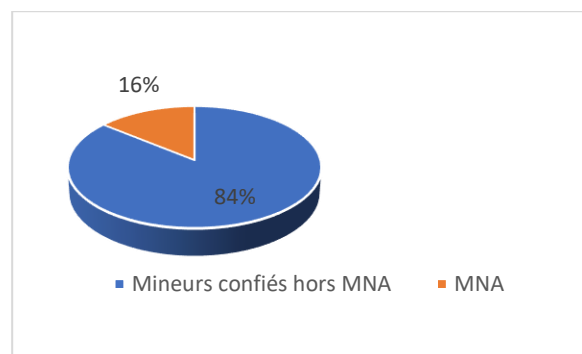


**Graphique 4 : Part des MNA parmi l'ensemble des enfants confiés en août 2023**



**21 % des enfants confiés majeurs et mineurs sont des MNA**

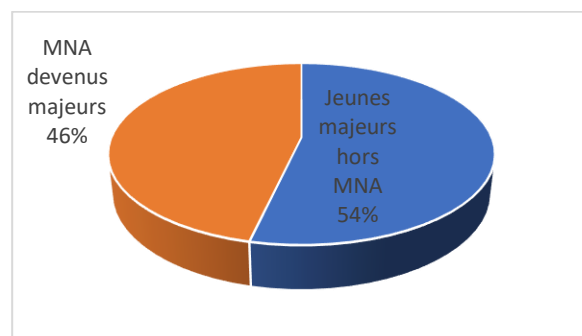
**Graphique 5 : part des MNA parmi l'ensemble des mineurs confiés en août 2023**



**16 % des enfants confiés mineurs sont des MNA**

On constate une progression de 3 % depuis 2021 : 13 % en décembre 2021 ; 14 % en décembre 2022 ; 16 % en août 2023.

**Graphique 6 : part des MNA devenus majeurs parmi les majeurs accueillis**



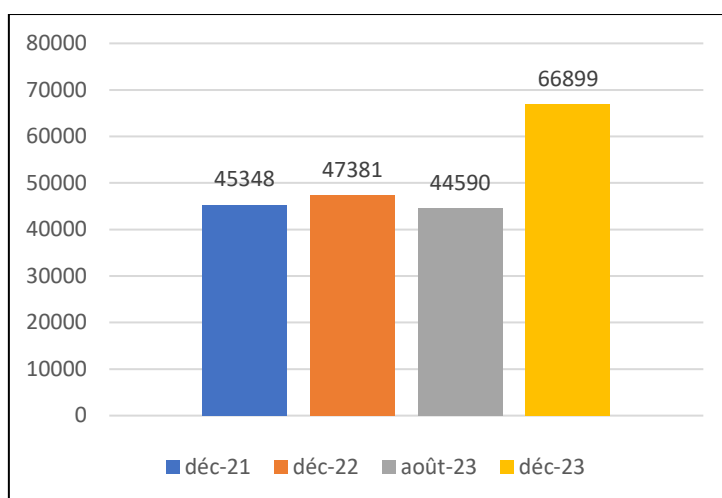
**Près de la moitié des jeunes mineurs de l'ASE sont des MNA devenus majeurs.**

Leur part a diminué de 8 % en trois ans : 54 % en décembre 2021 ; 51% en décembre 2022 ; 46 % en août 2023.

## II / Les Mineurs non accompagnés

### 1. L'évaluation des MNA

**Graphique 7 :** arrivées spontanées de personnes se présentant comme MNA (projection décembre 2023)



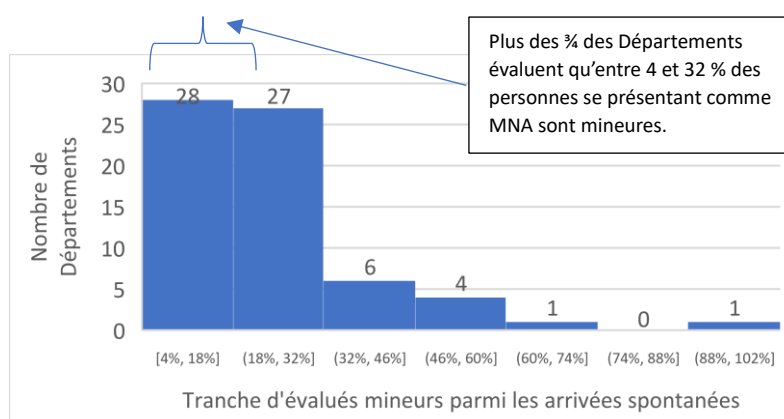
On comptabilise en août 2023 presque autant d'arrivées que tout au long de l'année 2022. Une hausse du nombre de personnes se présentant MNA est estimée à 48 % entre décembre 2021 et décembre 2023.

23 % des personnes se présentant comme MNA sont évaluées mineures.

La donnée est relativement stable : 24 % en décembre 2022, 19 % en décembre 2021.

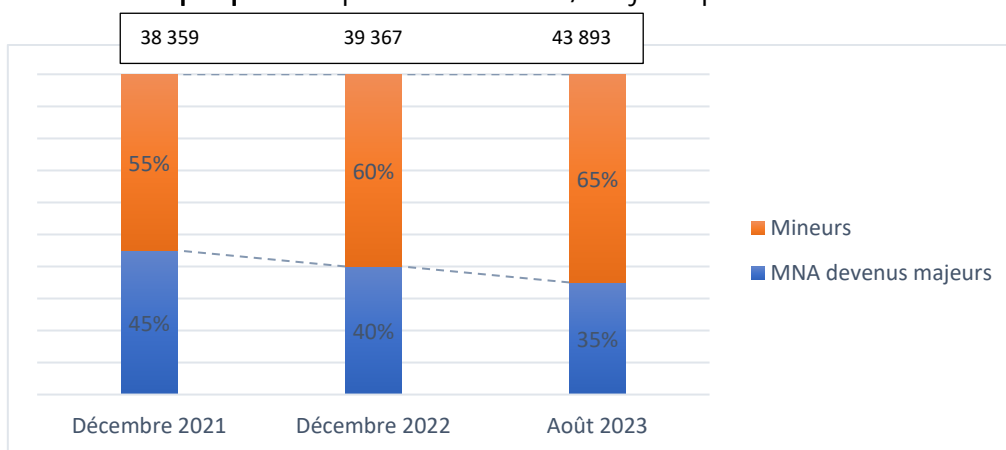
Cette moyenne masque des écarts d'un Département à l'autre.

**Graphique 8 :** part d'évalués mineurs parmi les arrivées spontanées par Département



## 2. La prise en charge des MNA à l'ASE

**Graphique 9 : répartition mineurs / majeurs parmi les MNA**

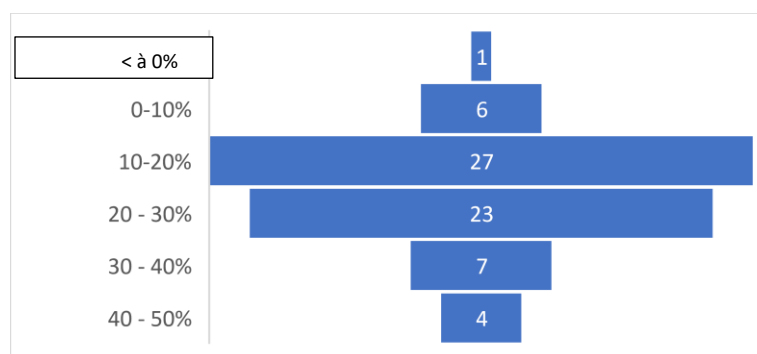


**La proportion de mineurs a augmenté de 10 % en 3 ans.**

19 % de MNA devenus majeurs sont en attente d'un récépissé de la Préfecture<sup>2</sup>.

3 % des MNA devenus majeurs font l'objet d'une décision d'obligation de quitter le territoire français (OQTF).

**Graphique 10 : évolutions des budgets Enfance des Départements sur les 3 dernières années.**



La moyenne des budgets<sup>3</sup> des Départements est en hausse constante d'environ 10 % par an.

66 des 67 Départements répondants ont augmenté leur budget Enfance, dont 50 entre 10 et 30 %, entre 2021 et 2023.

<sup>2</sup> Seul 1/3 des Départements qui se sont exprimés ont répondu à cette question.

<sup>3</sup> Dépenses brutes de fonctionnement ASE hors dépenses de personnels sauf salaires des assistants familiaux.